

12 **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: 82401070.6

51 Int. Cl.³: **A 47 B 77/02**
E 06 B 3/50

22 Date de dépôt: 11.06.82

30 Priorité: 12.06.81 FR 8111673

43 Date de publication de la demande:
22.12.82 Bulletin 82/51

84 Etats contractants désignés:
CH DE FR IT LI

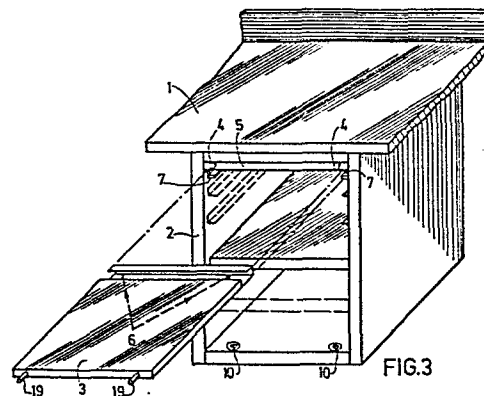
71 Demandeur: **INOXYFORM COTE BASQUE S.A.**
Z.A. St.-Frédéric Route de Pau B.P. 304
F-64107 Bayonne Cedex(FR)

72 Inventeur: **Lefort, Henri**
Villa Kapéra Aldé
F-64790 Ainhoa(FR)

74 Mandataire: **Phélip, Bruno et al,**
c/o Cabinet Harlé & Phélip 21, rue de La Rochefoucauld
F-75009 Paris(FR)

54 **Meuble de cuisine professionnelle.**

57 L'invention concerne un meuble de cuisine professionnelle comportant un plateau supérieur et un ou plusieurs soubassements, caractérisé en ce qu'il comporte, pour assurer la fermeture de la face avant du soubassement 2, un panneau amovible 3 qui, en position de fermeture, est maintenu appliqué contre un bord d'une traverse frontale 5 par fixation de sa surface métallique 3' contre des aimants de retenue 4 solidaires de la traverse et par deux goujons fixés sur le panneau 3 et positionnés dans des trous de l'étagère basse 11 et qui, pendant la période d'utilisation du meuble, est rangé dans un logement formé par deux glissières horizontales 7.



"Meuble de cuisine professionnelle"

La présente invention concerne un meuble de cuisine professionnelle comportant un plateau supérieur et un ou plusieurs soubassements.

5 Dans des cuisines professionnelles, on utilise des meubles de différentes conceptions qu'on peut classer grossièrement en trois catégories : le type "neutre" qui correspond à des meubles de conditionnement et mise en oeuvre de produits, le type "chauffant" et le type "frigorifique". La présente invention
10 a plus particulièrement pour but de perfectionner les meubles du premier type.

Un meuble de cuisine professionnelle du type "neutre" comprend d'une façon générale un plateau supérieur de travail et un ou plusieurs soubassements
15 dans lesquels il existe des compartiments où sont rangés habituellement les appareils, accessoires et produits dont l'opérateur peut avoir besoin en cours de travail. En dehors des périodes de travail, l'opérateur range à nouveau tous les éléments qu'il a utilisés dans les compartiments correspondants qui doivent
20 alors être refermés pour des raisons de propreté, d'ordre et d'esthétique. Dans les réalisations connues, on utilise habituellement des portes montées sur charnières verticales ou horizontales, à un ou deux battants suivant les cas. Du fait que ces portes pénètrent dans la zone de travail de l'opérateur devant son plateau, celui-ci doit les refermer après chaque opération de sortie ou de rentrée d'accessoire ou produit, ce qui lui cause une gêne non négligeable.
25
30

On a déjà proposé (FR-A-978248) des meubles dans lesquels les portes, ou panneaux de fermeture, sont pourvus de pivots qui, au lieu d'être fixes, peuvent se déplacer sur des glissières horizontales

vers le fond du meuble; lorsque le pivot se dirige vers le fond de la glissière, une butée peut forcer la porte à prendre une position à peu près parallèles à la glissière, ce qui entraîne l'escamotage total de cette porte. Un tel système présente l'inconvénient que, au cours de son passage de la position de fermeture à la position d'ouverture, la porte opère un mouvement simultané de pivotement et glissement qui balaie un espace non négligeable à l'intérieur du meuble. Cet espace devient inutilisable, et un objet fragile placé dans le meuble, pièce de pâtisserie par exemple, risque d'être endommagé par le contact du panneau s'il en est placé trop près.

L'invention a pour but de remédier à cet inconvénient et à d'autres affectant les réalisations connues en permettant une fermeture facile du ou des soubassements d'un meuble de cuisine professionnelle.

Ainsi l'invention concerne un meuble de cuisine professionnelle, comprenant un plateau supérieur, un ou plusieurs soubassements et un panneau amovible qui peut occuper une position de fermeture, où il est maintenu verticalement par la face frontale du soubassement, et une position de pleine ouverture, où il est placé horizontalement dans un logement situé immédiatement sous le plateau, ce meuble présentant pour particularité que le panneau ne peut être mis en place dans ledit logement ou en sortir que par un glissement horizontal.

De préférence, ledit logement est défini par deux glisseurs horizontales parallèles, qui coopèrent avec deux bords opposés du panneau.

Suivant une modalité intéressante, le panneau comporte des goujons disposés perpendiculairement à son bord inférieur et qui, en position de fermeture, pénètre dans des trous d'une traverse inférieure

du soubassement et, dans la position de fermeture, le panneau est en outre maintenu par des parties magnétiques coopérant respectivement solidaires dudit panneau et d'une traverse du soubassement.

5 Selon un mode de réalisation de cette modalité, le panneau est formé d'une tôle métallique magnétique et lesdites parties magnétiques coopérantes sont constituées respectivement par des aimants de retenue
10 fixés sur le bord avant de ladite traverse, par le métal magnétique du panneau.

 Selon un autre mode de réalisation de cette même modalité, le panneau est formé d'un matériau non magnétique et lesdites parties magnétiques coopérantes sont constituées respectivement par des aimants
15 de retenue fixés sur ladite traverse et par des plaquettes en métal magnétique (6) qui sont fixées sur le panneau dans les zones venant se placer en regard des aimants de retenue dans la position de fermeture du
20 panneau et de préférence le panneau est réalisé en métal inoxydable non magnétique du type Z 5 CN 18/10, alors que les plaquettes (6) sont formées d'acier inoxydable magnétique du type Z 8 C 17.

 Suivant une autre modalité de l'invention, le meuble est équipé de charnières démontables sur un
25 montant du soubassement et sur un bord latéral du panneau de façon à assurer le maintien de celui-ci en position de fermeture.

 D'autres avantages et caractéristiques de l'invention seront mis en évidence dans la suite de la
30 description, donnée à titre d'exemples non limitatifs, en référence aux dessins annexés dans lesquels :

 - la figure 1 est une vue en perspective schématique du meuble de cuisine professionnelle selon l'invention, montrant le panneau en position de ferme-

ture du soubassement,

- la figure 2 est une coupe faite suivant la ligne A-A de la figure 1,

5 - la figure 3 est une vue en perspective montrant le meuble en condition d'ouverture et schématisant le rangement du panneau dans son logement, et

- la figure 4 est une coupe semblable à la figure 2 d'un autre agencement du meuble selon l'invention.

10 - la figure 5 est une vue en perspective schématique d'une variante du meuble des figures 1 à 5.

- la figure 6 est une coupe selon la ligne B.B. de la figure 5.

15 - la figure 7 est une vue en perspective montrant le meuble des figures 5 et 6 en position d'ouverture et schématisant le rangement de la porte dans son logement.

Comme le montre la figure 1, un meuble de cuisine professionnelle du type "neutre" comporte un plateau 1 formant un plan de travail pour l'opérateur, un ou plusieurs soubassements 2 délimitant des compartiments de rangement divisés par des étagères, et des pieds, non représentés. Dans les compartiments sont rangés les instruments, produits, etc..., dont peut
25 avoir besoin l'opérateur dans son service.

On a par conséquent cherché à agencer un meuble de cuisine professionnelle d'une manière qui permette le dégagement du lieu de travail.

30 Ce problème est résolu conformément à la présente invention de la façon suivante : à la place des portes classiques qui sont liées de façon permanente au soubassement du meuble, on utilise un panneau amovible 3 qui, dans la condition de fermeture mise en évidence sur les figures 1 et 2, est maintenu appliqué
35 contre la face avant du soubassement à l'aide de

parties magnétiques coopérantes qui peuvent être agencées différemment en fonction de la structure du panneau.

Dans le cas où le panneau est formé d'une tôle
5 métallique magnétique, lesdites parties magnétiques
coopérantes sont constituées d'une part par des aimants de retenue 4 qui sont fixés sur une traverse horizontale 5 placée en partie haute du meuble en dessous du plateau, et d'autre part par la surface métallique magnétique 3 d'application du panneau contre
10 lesdits aimants 4.

Pour des meubles de cuisine professionnelle où il est nécessaire d'observer des conditions strictes d'hygiène et de propreté, les différentes parties du
15 meuble peuvent être formées d'acier inoxydable. Cependant il existe différentes catégories d'aciers inoxydables qui ont des propriétés magnétiques différentes. Ainsi l'acier inoxydable correspondant à l'appellation normalisée Z 5 CN 18/10 est non magnétique alors que
20 l'acier inoxydable correspondant à l'appellation normalisée Z 8 C 17 est magnétique. En conséquence, quand le panneau est formé d'un acier inoxydable non magnétique du type Z 5 CN 18/10, on adopte conformément à la présente invention la structure suivante : lesdites
25 parties magnétiques coopérantes sont constituées respectivement d'une part par des aimants de retenue 4 fixés sur ladite traverse frontale 5 placée en partie haute du soubassement et d'autre part par des plaquettes 6 en acier inoxydable magnétique, du type Z 8 C 17
30 par exemple, qui sont fixées sur la surface d'application 3' du panneau dans des zones correspondant aux positions desdits aimants de retenue 4.

En outre, pour permettre le rangement du panneau après qu'il a été écarté de la position de ferme-

ture, il est prévu dans le soubassement un logement défini par deux glissières horizontales 7 qui sont par exemple placées en dessous de la traverse 5 et entre lesquelles l'opérateur vient disposer le panneau.

5 Bien qu'on ait indiqué sur la figure 2 un mode de fixation du panneau en position de fermeture suivant lequel desdites parties magnétiques coopérantes sont placées en haut du soubassement et du panneau, on peut adopter une structure telle que celle indiquée sur la figure 4 qui montre que le panneau 3 com-
10 porte un renfort intermédiaire dont la surface 3' vient s'appliquer contre les aimants 4 fixés sur la face frontale d'une étagère intermédiaire 8 du soubassement, en dessous de laquelle sont disposées les
15 glissières 7 de rangement du panneau 3.

Pour permettre une mise en place facile et un maintien assuré du panneau 3, on a prévu sur son bord inférieur des goujons verticaux 9, (figure 3), qui sont prévus pour pénétrer dans des trous 10 de la partie inférieure du meuble. L'opérateur qui veut mettre
20 le panneau en position de fermeture engage les goujons 9 dans les trous 10 puis redresse le panneau jusqu'à ce que les moyens magnétiques entrent en action.

Dans la variante représentée aux figures 5 à 7, 25 la disposition est à peu près identique à celle qu'on vient de décrire, mais il est prévu deux charnières démontables 11,11' sur un des montants du soubassement, et les goujons 9 sont supprimés. On a donc un véritable porte battante 12. Après démontage des charnières, par
30 simple levage de la porte, les parties 11' de charnière qui sont fixées à la porte 12 peuvent coulisser dans les glissières 7.

La fermeture de cette porte peut être complétée par tous moyens connus, serrure ou loqueteau ma-

gnétique par exemple.

Ainsi l'invention permet, à l'aide d'un panneau de fermeture qui est amovible et dont la fixation est assurée par des aimants ou des charnières
5 démontables, d'une part de dégager le lieu de travail de l'opérateur et d'autre part de constituer un système de fermeture de soubassement d'une structure simple.

REVENDEICATIONS

1. Meuble de cuisine professionnelle, comprenant un plateau supérieur, un ou plusieurs soubassements et un panneau amovible qui, peut occuper une position de fermeture, où il est maintenu verticalement par la face horizontale du soubassement, et une position de pleine ouverture, où il est placé horizontalement dans un logement situé immédiatement sous le plateau, caractérisé en ce que le panneau ne peut être mis en place dans ledit logement ou en sortir que par un glissement horizontal.

2. Meuble selon la revendication 1, caractérisé en ce que ledit logement est défini par deux glissières horizontales parallèles, qui coopèrent avec deux bords opposés du panneau.

3. Meuble selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que le panneau comporte des goujons (10) disposés perpendiculairement à son bord inférieur et qui, en position de fermeture, pénètrent dans des trous (11) d'une traverse inférieure du soubassement, et en ce que, dans la position de fermeture, le panneau est en outre maintenu par des parties magnétiques coopérant respectivement solidaire dudit panneau et d'une traverse du soubassement.

4. Meuble selon la revendication 3, caractérisé en ce que le panneau (3) est formé d'une tôle métallique magnétique et lesdites parties magnétiques coopérantes sont constituées respectivement par des aimants de retenue (4) fixés sur le bord avant de ladite traverse, par le métal magnétique du panneau.

5. Meuble selon la revendication 4, caractérisé en ce que le panneau (3) est formé d'un matériau non magnétique et lesdites parties magnétiques coopérantes sont constituées respectivement par des ai-

mants de retenue (4) fixés sur ladite traverse et par des plaquettes en métal magnétique (6) qui sont fixées sur le panneau dans les zones venant se placer en regard des aimants de retenue dans la position de fermeture du panneau.

5
6. Meuble selon la revendication 5, caractérisé en ce que le panneau (3) est réalisé en métal inoxydable non magnétique du type Z 5 CN 18/10 et en ce que les plaquettes (6) sont formées d'acier inoxydable magnétique du type Z 8 C 17.

10
7. Meuble selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce qu'il est équipé de charnières démontables sur un montant de soubassement et sur un bord latéral du panneau de façon à assurer le maintien de celui-ci en position de fermeture.

15

1/4

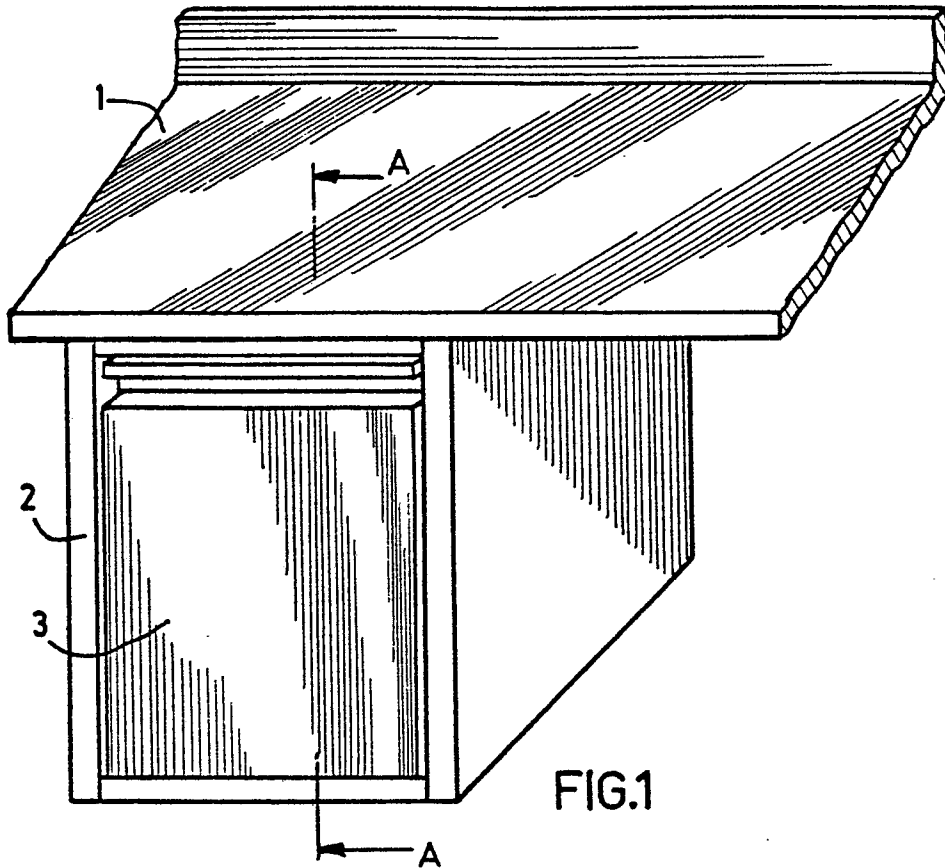


FIG. 1

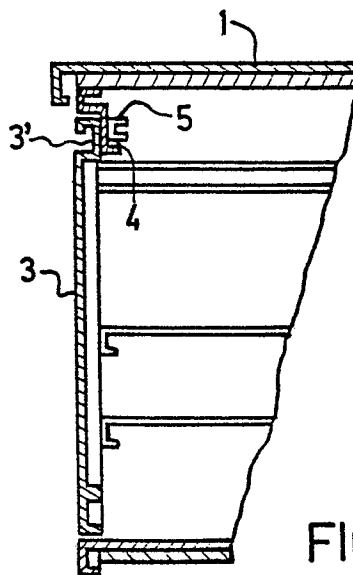
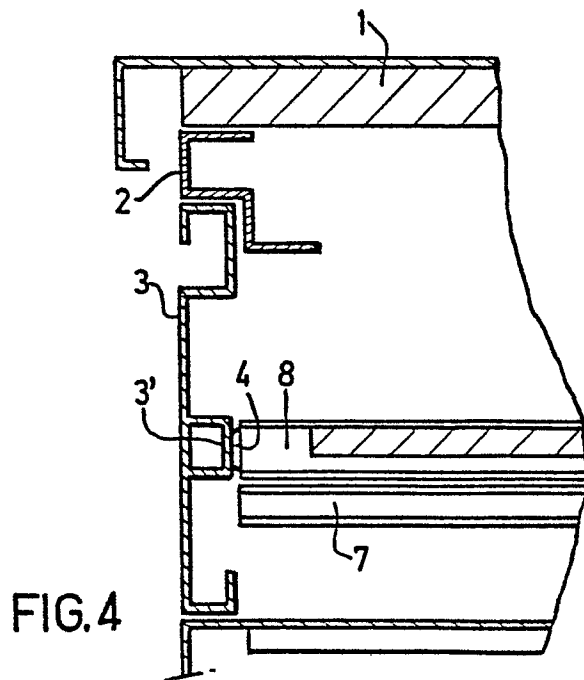
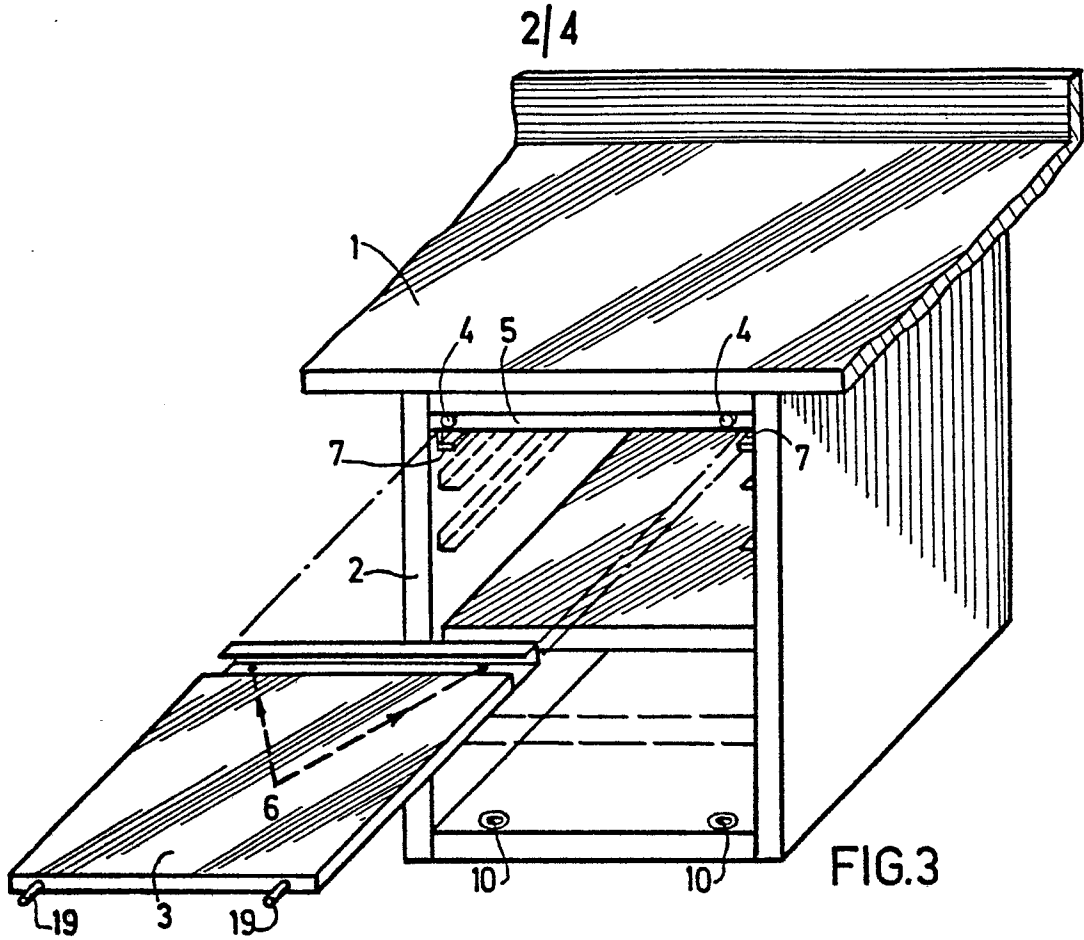


FIG. 2



3/4

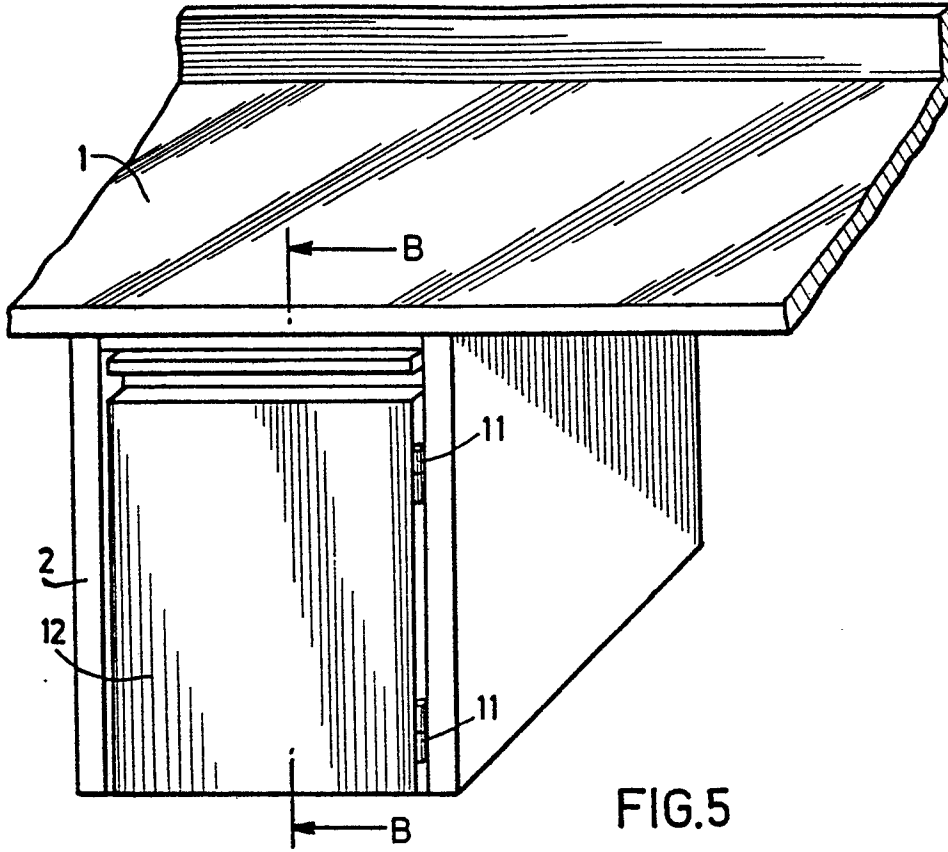


FIG. 5

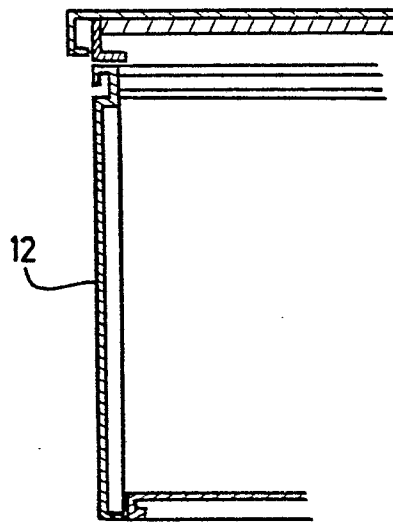


FIG. 6

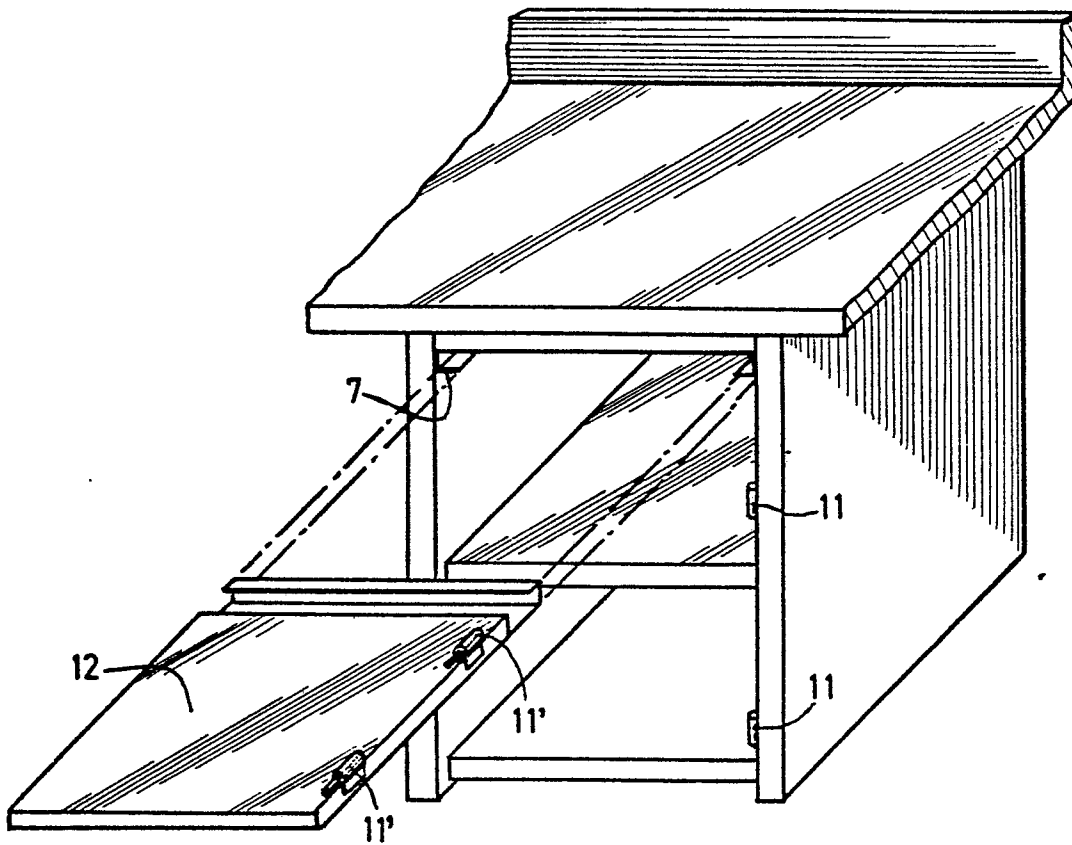


FIG.7



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. ³)
X	FR-A-1 037 861 (FUKS) * page 1, colonne de gauche, paragraphe 4; colonne de droite, paragraphe 2; figures 1-3,5,6 *	1,2	A 47 B 77/02 E 06 B 3/50
Y	---	5	
X	GB-A- 642 053 (CUNNINGTON) * page 4, lignes 125-130; page 5, lignes 1-15, 29-45; figures 1-4 *	1,2	
A	---	3	
A	US-A-4 153 313 (PROPST) * colonne 3, lignes 33-47; figures 1,3 *	3	
Y	CH-A- 597 489 (GISLER) * colonne 1, ligne 42 à colonne 2, ligne 27; figures 1,2 *	5	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. ³) A 47 B E 06 B
A	US-A-2 219 699 (OWEN) * page 1, colonne 1, lignes 28-50; figures 1-3 *	4,5	
A	FR-A-1 263 521 (REEBER) * résumé; figures 1,3 *	7	
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 17-09-1982	Examineur SCHMITTER BERNARD
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	